



Section de Saint André des eaux

Correspondant pour la session du Mardi : Dominique Mourgues (tel : 06 78 51 79 80)

Correspondant pour la session du Mercredi : Morgane Bizien (tel : 06 61 73 40 19)

Correspondant pour la session du Samedi : Fabien Humeau (tel : 06 63 00 85 15)

Règlement :

Les activités auront lieu au stade de l'île de la pierre (sauf indication contraire) cependant, certaines séances pourront se dérouler en dehors du stade.

Les horaires sont les suivant :

Le mardi (benjamin, minimes cadet et juniors, enfants nés avant 2006) de 18H30 à 20H00

Le mercredi (enfants nés après 2006) de 14H30 à 16H00

Le Samedi (à partir de 10 ans) de 10H30 à 11H45 (variable en cas de déplacement)

- La présence de parents bénévoles est obligatoire pour le maintien des entraînements.
- Afin de pouvoir démarrer l'activité à l'heure, il est demandé d'être ponctuel.
- Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau.
- La section se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de la séance.
- En cas de blessure ou de malaise, l'entraîneur préviendra les parents ou le médecin de garde.
- **Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s).**
- **Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) impérativement à la fin des activités.**
- Au cours des activités, les règles de politesse, de tolérance, et de solidarité sont de mise

Tenue :

Une tenue de sport est exigée, l'entraîneur se réserve le droit d'interdire la séance à un enfant si la tenue s'avère ne pas être en adéquation avec la pratique de l'athlétisme.

Discipline :

Nous demandons à tous les licenciés le respect envers l'entraîneur, les membres du bureau et les autres enfants.

Tout comportement dangereux fera l'objet d'une exclusion de la séance, ou de l'association en cas de récidive.

Chaque licencié devra prendre le plus grand soin du matériel et des installations mises à sa disposition.

L'entraîneur se réserve le droit d'exclure de la séance en cours, tout enfant qui respecterait pas les consignes expliquées ci-dessus.

Sécurité :

Il est interdit d'avoir : des bijoux, baladeurs MP3, téléphones portables, chewing-gums, etc.. Pendant la séance d'athlétisme

La section se dégage de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires

En cas d'absence prolongée, ou d'arrêt, merci de tenir informé l'association : secretariat.esco.saintandre@gmail.com, ou votre entraîneur.

Tournez SVP ⇒



Autorisation de transport et de soins (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à être transporté(e) par des dirigeants, des athlètes, des parents du club sur les lieux d'entraînement ou de compétition et prendre en mon absence toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

J'autorise le responsable de séance, entraîneur ayant délégation, à adapter le lieu de pratique (extérieur du stade), étant observé qu'il reste soumis à l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la réalisation en toute sécurité du contenu pédagogique qu'il met en oeuvre (gestion du transport, matériel de secours), fonction des conditions climatiques, des ressources matérielles et d'encadrement et parents accompagnateurs disponibles.

J'autorise le club à diffuser des photos de mon enfant sur le site du club : www.escostandre.fr

Oui Non

Je fournis ci-dessous la liste des conditions particulières de soin de mon enfant.

Condition particulières de soins : allergie, asthme, fragilité musculaire ou osseuse, etc... :

Madame, Monsieur, _____

Responsable légal de _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les conditions

<p><u>Signature</u></p>
